

## Questions au Feuilleton

Prêts en Partie IV de la loi sur le crédit agricole, 1975-1976\*

Province	1. Numéros des prêts approuvés	2. Montant moyen \$
Colombie-Britannique	10	61,930
Alberta	146	68,790
Saskatchewan	132	68,853
Manitoba	36	44,192
Ontario	154	76,368
Québec	16	57,906
Nouveau-Brunswick	5	42,600
Nouvelle-Écosse	2	55,400
Île-du-Prince-Édouard	3	53,467
Terre-Neuve		

\* La Société ne tient pas de statistiques concernant le nombre de demandes reçues en vertu de chaque partie. Le traitement des demandes d'emprunt est le même en vertu de chacune et aucune demande n'est identifiée par partie avant d'être approuvée.

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 3720 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[Texte]

## LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS DE POULET

## Question n° 3720—M. Rondeau:

- De 1970 à 1975, quelles ont été a) la valeur et la quantité, b) le nombre de poulets de grill (i) importés (ii) exportés?
- a) Quelles sociétés ont effectué ces importations et exportations, b) en quelle quantité, dans chaque cas?
- Quelle est la durée des permis d'importation dans ce domaine?
- En 1975, combien de sociétés détenaient un permis a) d'importation, b) d'exportation de poulets de grill?
- Au cours des cinq dernières années, à combien se sont élevées les importations et les exportations, s'il y a lieu, de la société Jos Friedman de Saint-Lin (Qué.)?
- Quelle subvention le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il accordée à la société Jos Friedman de Saint-Lin (Qué.)?
- Au cours des cinq dernières années, a) quelle a été la valeur des achats de poulets de grill de la société Air Canada, du Canadien National, du Conseil des ports nationaux et des autres sociétés de la Couronne de même que du ministère des Approvisionnements et Services et du Service canadien des pénitenciers, b) quelle proportion provenait d'importations?
- a) En moyenne, à quel prix ces poulets de grill ont-ils été a) importés et b) écoulés et, dans ce dernier cas, comment?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Blais: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au Feuilleton.

[M. Whelan.]

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'INCURIE DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AU PROBLÈME DES POLLUANTS

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent) propose:

Que la Chambre déplore l'insensibilité et le manque d'action du gouvernement face au grave problème des polluants, notamment celui qui cause l'hydrargyrisme, qui a eu un effet destructeur sur la santé et la situation sociale et économique des autochtones.

—Monsieur l'Orateur, en ce qui me concerne, je ne me souviens pas d'une question qui m'ait plus préoccupé que celle du problème que posent l'hydrargyrisme et ses nombreuses répercussions. La motion dont la Chambre est saisie découle de l'inconscience du gouvernement face au problème de l'hydrargyrisme et de son refus flagrant d'admettre qu'il existe une crise de la santé et de la situation sociale et économique des autochtones. Sur le plan humain, c'est rien de moins qu'une catastrophe qui a pris des proportions alarmantes et qui, aux yeux des Canadiens et du monde entier, constitue une négligence honteuse.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui exalte les mérites du gouvernement dans la mise sur pied d'un régime de soins médicaux, a prêté au problème une attention réduite au minimum et a peu fait pour y remédier. Le ministre s'est contenté de reléguer la question à un comité interministériel, recourant ainsi à ce que tout le monde reconnaît comme un expédient bureaucratique raffiné pour se défaire d'un problème non prioritaire. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan), qui est chargé d'un mandat très spécial à l'égard des autochtones, et qui aurait dû faire montre d'un leadership énergique et résolu dès le départ, a commodément joué le jeu des conflits de compétence, encore une fois au détriment des autochtones.

Le ministre de l'Environnement (M. Marchand) n'a jamais considéré sérieusement le problème et, bien plus, un ancien ministre de l'Environnement, dans une allocution prononcée le 8 avril 1970 à l'hôtel York devant le Conseil exécutif de l'Association des manufacturiers canadiens, est allé jusqu'à nier catégoriquement l'existence du problème. Je cite le passage suivant de son allocution qu'il avait intitulé «C'est à celui qui pollue de payer»:

Heureusement, nous avons saisi à temps le problème du mercure. Nous nous en sommes rendus compte avant qu'il ne pose de réel danger pour les êtres humains. Dès que nous l'avons découvert, nous avons interdit la pêche. Si nous ne l'avions pas fait, il aurait fallu acheter tout le poisson pour le détruire. Rien n'a échappé à l'œil vigilant de notre service d'inspection fédéral, dont l'excellente réputation s'étend au monde entier.

Je veux souligner que le problème dépasse les frontières des provinces, qu'il a pris de l'ampleur et s'est étendu et que ses ramifications sont telles à mon avis, qu'elles exigent une intervention vigoureuse du gouvernement fédéral. Je tiens à dire très clairement que cette responsabilité incombe d'abord au gouvernement fédéral. De fait, à mesure que le débat d'aujourd'hui avance, il ne fait aucun doute pour moi qu'il faut critiquer le rôle ou, plus justement, l'absence d'intervention du gouvernement fédéral dans cette sordide affaire.

Des voix: Bravo!

M. Holmes: Depuis toujours, le gouvernement fédéral témoigne d'une attitude peu sensible à l'endroit des problè-